



PRESTATION Groupe Cegara

Appui des déclarations via TéléPAC

Objectifs

- Sécuriser vos déclarations sur TéléPAC (surfaces, animales, environnementales)
- Vérifier l'éligibilité et optimiser les demandes d'aides
- S'informer sur les nouveautés
- Réaliser une déclaration fiable et efficace en un minimum de temps

Accès au 0 800 221 271 (appel gratuit du lundi au vendredi, sauf jours fériés de 9h à 17h heures de métropole)

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OUVRIES ET DE L'ARE CAPINE 2021

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations des demandes d'aides ouvertes (AO) et de l'aire capine (AC) pour 2021 sont ouvertes depuis le 1er janvier. Les demandes peuvent être déposées sur télépac jusqu'au 1er février 2021 inclus sans pénalité de retard.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration de la demande de prime aux petits producteurs (PPR) pour 2021 est ouverte depuis le 1er janvier. Les demandes peuvent être déposées sur télépac jusqu'au 1er février 2021 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES NOUVELLES

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations des demandes d'aides aux bœufs allongés (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aide aux veaux sous la mère et aux veaux les (VVL) pour 2021 sont ouvertes depuis le 1er janvier. Les demandes peuvent être déposées sur télépac jusqu'au 1er mai 2021 inclus sans pénalité de retard.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Mise à jour des données d'exploitation (identification, contacts, adresses, ...)

Comment ?

- Nous réalisons la mise à jour du registre parcellaire graphique (îlots, parcelles culturales, ...), engagements bio et MAEC
- Nous vérifions les principales obligations liées à la conditionnalité et au verdissement (diversification assolement, surfaces d'intérêt écologique, maintien des prairies sensibles)
- Optimisation de l'activation des droits découplés
- Nous concluons en effectuant la demande formelle des aides (découplées, à la production de cultures spécifiques, à l'assurance récolte, ICHN, MAEC, BIO, Agroforesterie, Bovines) et dépôt du dossier correspondant



Documents remis

Le Compte Rendu de Mission détaillant les travaux effectués
Sur demande : édition papier du dossier déposé.



Éléments nécessaires

Inscription uniquement par téléphone munie des informations suivantes :

- N° PACAGE
- N° SIRET
- RIB/IBAN
- Code TéléPAC

Nos atouts

- Des conseillers réalisant une veille permanente des évolutions réglementaires
- Un accompagnement personnalisé et indépendant

		Tarifs
Adhérent *		Forfait 1 ^{ère} heure
		140 € HT
Temps supplémentaire		+ 80 € HT / h
Supplément non-adhérent		+ 200 € HT

* à jour de sa cotisation



Virginie LANNUZEL
Bénédicte FINET
Conseillères d'entreprise
05 53 64 47 37
contact@groupecegara.fr

Accompagnement en présentiel à Martillac (33), Marmande (47),
Pau (64), ou à distance si besoin